

**Séance du 14 février 2019**

**Motion relative à la priorité de l'amélioration du fonctionnement du RER B sur le projet Charles-de-Gaulle Express**

Compte tenu des risques de fortes perturbations du fonctionnement de la ligne B du RER en liaison avec le projet Charles-de-Gaulle Express (CDGE), le conseil municipal :

- demande la remise en état et la modernisation de toute urgence du réseau ferré et la mise en œuvre des investissements pour le renouvellement du matériel roulant en 2025 ;
- affirme la priorité du RER B sur le projet de CDGE aussi bien pendant la durée des travaux que pendant son exploitation ;
- demande à l'Etat de suspendre le projet de CDGE tant que toutes les garanties du maintien quotidien d'un fonctionnement normal du RER B ne seront pas obtenues telles qu'elles ont été formulées par Ile-de-France Mobilités dans la séance du conseil du 12 décembre ;
- précise que cette motion sera transmise au Premier ministre, à la ministre des Transports, au Préfet de région, à la présidente de la région Ile-de-France, au vice-président d'Ile-de-France Mobilité, à la présidente de la RATP, au président de la SNCF, aux parlementaires de la ligne B du RER.